

**MISE EN LIGNE LE 27-06-2024**

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.129

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 juin 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT  
M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU  
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
M. Gilbert THULEAU représenté par M. Raynald RIMBAULT  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Marie-Pierre QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 25  
Nombre d'absentes excusées : 2  
Nombre de votants : 31

Mme Françoise LARRIEU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ALIÉNATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BL n° 477, SITUÉE LIEU-DIT « BERNON EST », RUE DES GEAIS À ROYAN, AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME FLORENT ET LUCIE BENARD – DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n° 23.196 en date du 21 décembre 2023 le conseil municipal a approuvé l'aliénation de la parcelle cadastrée section BL n° 477, située lieu-dit "Bernon-Est", rue des Geais à Royan, d'une contenance de 37 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur et Madame BENARD, au prix global de 7 400 € (sept mille quatre cents euros).

Ladite délibération prévoyait de désigner Maître Cécile ANDREU, Notaire de l'acquéreur, 3 avenue Charles de Gaulle à SOUBISE (17780), pour la rédaction de l'acte de vente.

Or, Maître Cécile ANDREU a indiqué de pas pouvoir se déplacer à Royan et a demandé à ce qu'une nouvelle délibération permette à l'un de ses collaborateurs de venir à la Mairie de Royan afin de procéder à la signature de l'acte authentique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Maître Cécile ANDREU, Notaire de l'acquéreur ou tout collaborateur dument mandaté, pour la rédaction et la signature de l'acte authentique de vente et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'acte de vente, ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu la délibération n° 23.193 en date du 23 décembre 2023,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- de désigner Maître Cécile ANDREU, Notaire de l'acquéreur, 3 avenue Charles de Gaulle à SOUBISE (17780), ou tout collaborateur dument mandaté, pour la rédaction et la signature de l'acte de vente, dont les frais sont à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'acte de vente précité, ainsi que tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Françoise LARRIEU